

Rapport de gestion 2022 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)

1. FORME JURIDIQUE ET BUT

La Municipalité de Delémont a créé le 1^{er} janvier 1953 le "Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont", dénommé ci-après FRED, qui a pour but d'assurer le personnel employé par la Commune de Delémont et celui des employeurs affiliés au FRED contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

Le 27 octobre 2014, le Conseil de Ville a accepté la modification des statuts du FRED. Dès le 1^{er} janvier 2015, le fonds de prévoyance est financé selon le principe de la primauté des cotisations. Le règlement de prévoyance a été révisé en conséquence.

Au 31 décembre 2022, le FRED enregistre les affiliées suivantes :

- Municipalité de Delémont
- Municipalité de Courroux
- Municipalité de Courrendlin
- Municipalité de Val-Terbi
- Municipalité de Courtételle
- Fondation Clair-Logis
- Paroisse réformée de Delémont
- Bourgeoisie de Delémont
- Régiogaz SA
- Patinoire régionale SA
- Service des Eaux du Val-Terbi
- Triage forestier Val-terbi
- Sacen SA
- SEOD

Le FRED possède une personnalité juridique propre, qui lui a été accordée par le Conseil de Ville. Le FRED est une institution de la Commune de Delémont, dont le rapport de gestion est soumis à l'approbation du Conseil de Ville.

La gestion du FRED en 2022 était confiée à un comité composé de 6 membres et 3 suppléants :

Représentants des employeurs : Damien Chappuis, (Ville de Delémont) Président
Jeanne Beuret, (Ville de Delémont) (ville de Delémont)
Claude-Alain Chapatte, Val Terbi (employeurs extérieurs)

Représentants des assurés : Jacques Marchand (employés de Delémont) Vice-président
Silvestro Di Meo (employés extérieurs) jusqu'au 30 juin 2022
Jolidon Jean-Claude (employés extérieurs) dès le 1^{er} juillet 2022
Olivier Jost (employés de Delémont)
David Comte (suppléant, employés de Delémont)
Crelie Katia (suppléante employés de Delémont) dès le 1.10.2022
1 poste de suppléant-e libre

Secrétaire : Jean-Luc Goetschi

Gestion financière : Jean Froidevaux

Les représentants des assurés ont renoncé à assurer la présidence conformément au tournus prévu dans le règlement. Il est convenu de modifier ce dernier lors d'une révision future.

2. ORGANE DE CONTRÔLE

Le mandat d'organe de contrôle du FRED est confié à la succursale de Delémont de Fidag Audit SA. Le mandat d'expert agréé en prévoyance professionnelle est attribué depuis le 1^{er} janvier 2020 à Prevanto SA, à Lausanne qui a réalisé le bilan actuariel. Un mandat d'analyse est confié à PPCmetrics.

Le FRED est placé sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale - AsSo, dont le siège est à Lausanne.

3. **ASSURÉS EFFECTIFS** *

L'effectif des assurés actifs au 31 décembre 2022 se composait de 374 membres. A noter que la Fondation Clair-Logis, qui transforme sont bâtiment de 2020 à 2023, a un effectif réduit.

Effectif au 31 décembre						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	330	345	371	347	359	374

4. **BENEFICIAIRE DE RENTES** *

Au 31 décembre 2022, le FRED servait des rentes à 163 personnes (152 en 2021).

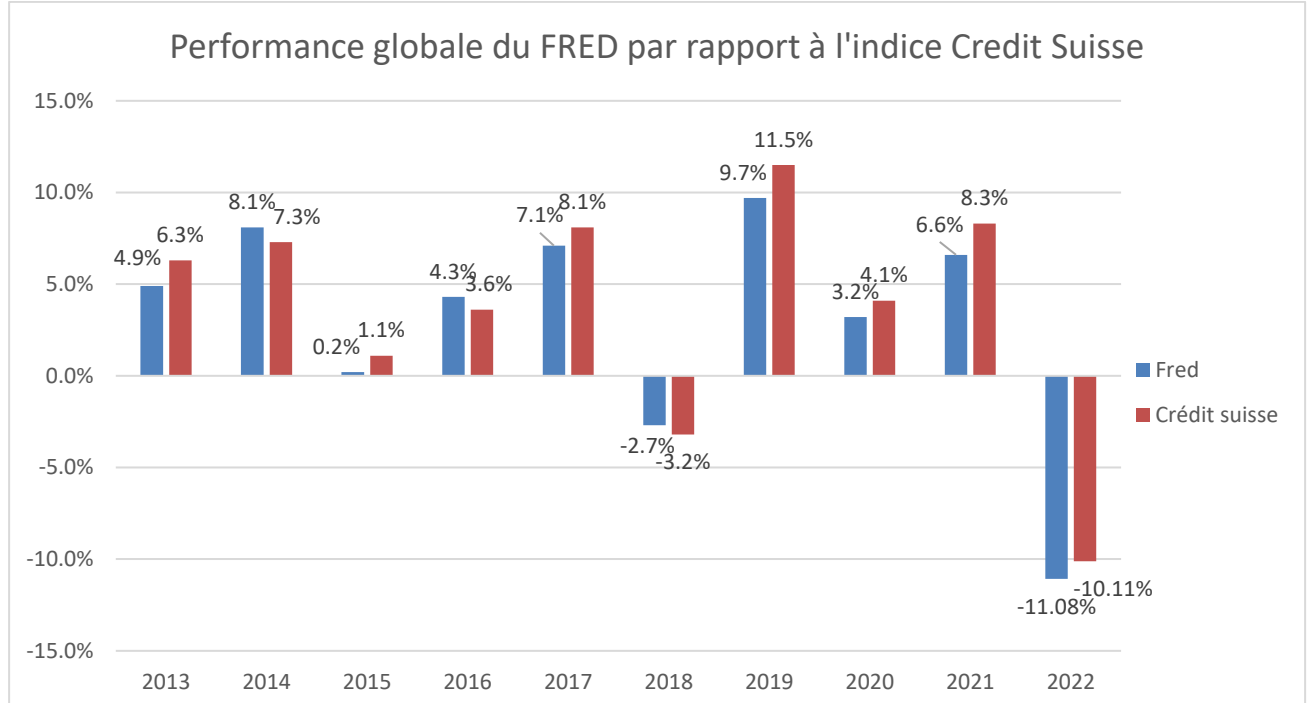
Les rentes annuelles en cours atteignent CHF 3'146'691.- (CHF 3'056'039.- en 2021). Il a été versé CHF 1'397'190.- de prestations en capital à la retraite. L'allocation de renchérissement à charge des employeurs s'est élevée à CHF 53'158.60.

Il y a un rentier pour 2.29 actifs et l'âge moyen des rentiers est de 73.93 ans (variation de - 0,46).

La rente totale moyenne s'élève à CHF 19'916.- (variation négative de CHF 323.-). Cette information devient obsolète vu que de nombreux retraité-es retirent le 50% du montant disponible en capital.

5. **RENDEMENTS**

Le résultat net des placements 2022 est négatif -11.08 contre 6,63 % en 2021:



Les gestionnaires de fortunes sont les banques « Crédit Suisse SA » et « UBS AM Switzerland SA ». Cette dernière gère uniquement le secteur des infrastructures.

Le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant est de 2,03 % et prend en compte une rémunération du compte épargne de 1,0 %. Il présente une marge par rapport au rendement attendu de 3,73 %.

6. ETUDE ALM

Sur mandat du Comité, PCmétrics a réalisé une étude de congruence actifs-passifs (ALM) en 2019. Cette étude conclue que la rentabilité espérée de la stratégie actuelle (2,35%) est supérieure au besoin de rendement pour maintenir un degré de couverture de 100 %. Il n'y a pas d'inadéquation entre la stratégie d'investissement et le besoin à long terme.

* Cf détail des statistiques en annexe

7. ACTIVITES

Le Comité s'est réuni à 5 reprises en 2022. Il a notamment traité les dossiers suivants :

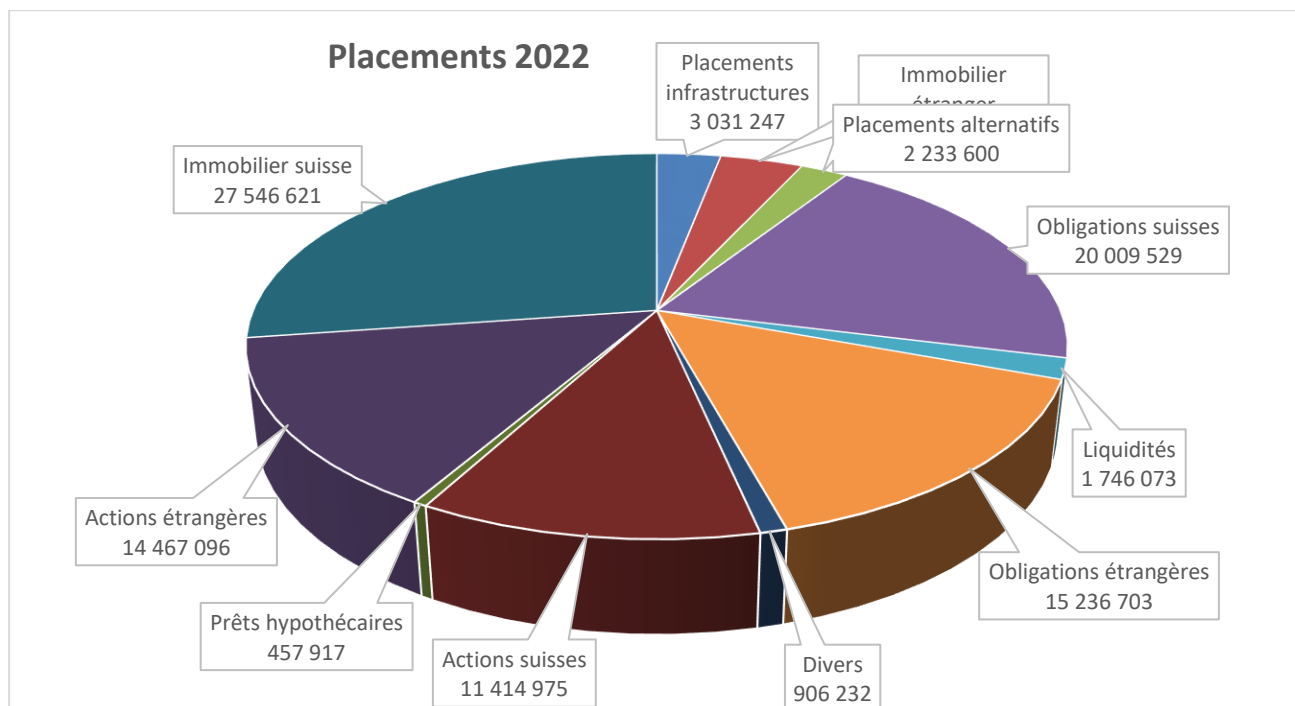
- les rapports de la Commission de placements et du gestionnaire de fortune ;
- les rapports de la Commission immobilière ;
- le bilan actuariel au 1^{er} janvier 2022 ;
- la possibilité d'externaliser la gestion administrative et technique du FRED. Ce dossier est à bout touchant et la décision interviendra dans le 4^e trimestre 2023 ;
- l'entretien courant des immeubles ;
- l'acceptation des comptes 2021 ;
- la confirmation de l'allocation stratégique des placements ;
- la convocation de l'assemblée des affiliés.

8. PLACEMENTS

La présentation des placements par catégorie est annexée à ce message.

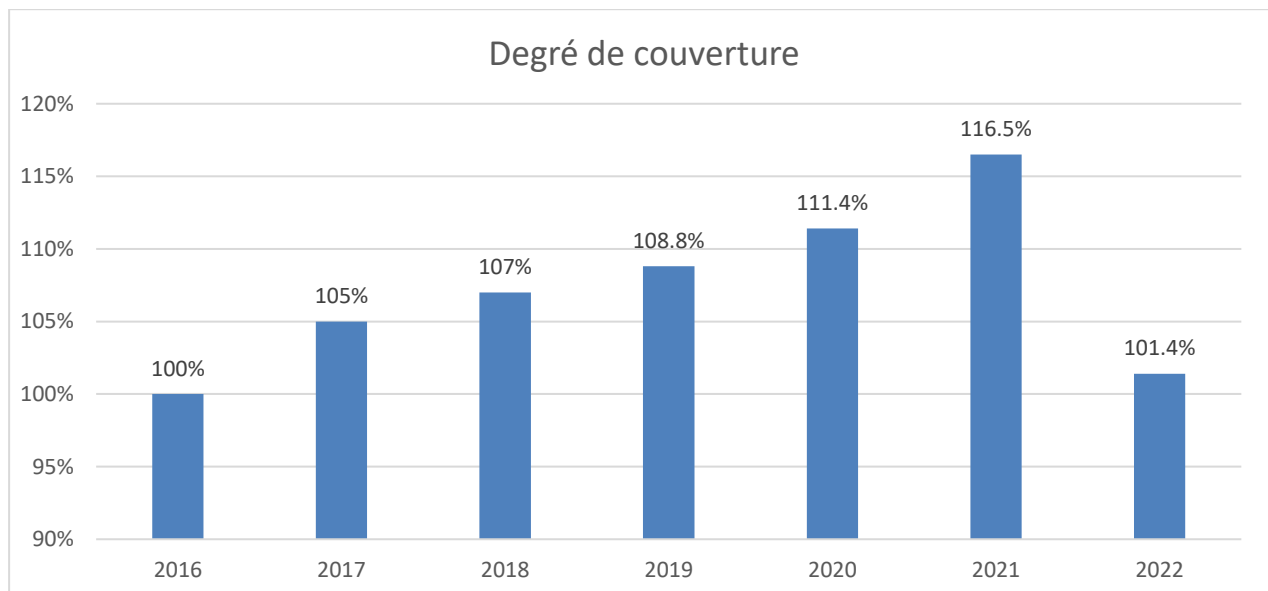
- La limite de 10% par débiteur au sens de l'article 54 al. 1 OPP2 est respectée.
- La limite de 5% par participation au sens de l'article 54a OPP2 est respectée.
- La limite de 30 % concernant les immeubles au sens de l'article 55 n'est pas respectée (+1,3%). Cette situation est connue des membres du comité. Elle ne met pas en péril les rendements du FRED.
- Les placements chez l'employeur respectent la limite au sens de l'article 57 OPP2. Ces placements sont garantis auprès de l'employeur.
- Les placements en devises étrangères sont couverts contre le risque de change à l'exception des actions. L'article 55e est respecté.

Pour rappel, il n'existe pas de placements en matières premières dans le portefeuille du FRED.



9. TAUX DE COUVERTURE ET AUTRES INFORMATIONS ACTUARIELLES

- Le degré de couverture a atteint 101.4 % (116,5 % au 31 décembre 2021).
- Le taux technique est fixé à 2.00 % dès le 01.01.2018.
- Le compte épargne des assurés actifs n'a pas été rémunéré en 2022 vu le résultat fortement négatif de l'année.



❖ 2016 – 2018 taux technique à 2.5 %

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE, BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS

En annexe, vous trouverez le rapport de l'organe de contrôle pour 2022, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de pertes et profits à la même date. Ils correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

11. **BILAN TECHNIQUE**

Le Comité donne connaissance des conclusions et des recommandations tirées du rapport actuariel du 8 juin 2022 rédigé par Pévanto SA, Lausanne :

L'évolution 2022 des marchés a été mauvaise pour les investisseurs et le FRED a réalisé une performance de -11.08%, nettement inférieure au rendement minimal nécessaire de 2.03%.

Au 31.12.2022, la réserve de fluctuation de valeurs atteint 9% de sa valeur cible selon l'objectif fixé par le règlement de placements et s'élève à CHF 1.36 mios, soit 1.34% de la valeur des actifs et 1.39% de la valeur des engagements.

Selon la méthode retenue par la loi (art. 44 OPP2), le degré de couverture au 31.12.2022 s'élève à 101.4% (2021: 116.5%). Dans ce calcul du degré de couverture, la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas considérée comme un engagement.

Toutes les provisions techniques actuariellement nécessaires sont constituées, ceci sur la base d'hypothèses adéquates.

En notre qualité d'expert agréé, nous constatons que la situation financière est satisfaisante.

Notre analyse nous permet en outre d'attester que :

- *Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs est suffisant ;*
- *Le taux technique et les bases techniques sont adéquats ;*
- *La capacité d'assainissement par le biais d'une cotisation d'assainissement est assez modérée ;*
- *Le système de financement est adéquat ;*
- *Le FRED offre au 31.12.2022 la garantie qu'il est en mesure de respecter ses obligations ;*
- *Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;*
- *Les perspectives d'évolution du FRED à moyen terme sont bonnes ; son espérance de rendement devrait permettre que la réserve de fluctuation de valeurs atteigne sa valeur cible à moyen terme ; le FRED reste évidemment toujours exposé à des fluctuations des placements.*

Nous recommandons au Comité de mettre la priorité sur la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs à sa valeur cible.

Nous recommandons au Comité d'examiner la possibilité de relever le taux technique à 2.25%, voire 2.5%.

Lors de sa dernière réunion, le comité a décidé d'augmenter le taux technique à 2,5% au 1.01.2024. Il a également décidé de soumettre aux membres du Conseil de ville de baisser les taux de cotisations complémentaires. Le taux proposé sera de 0,75% pour l'employé et de 1% pour l'employeur.

12. **CONCLUSION**

Le Comité du FRED constate que les résultats 2022 ont été inférieurs aux attentes habituelles. Toutefois, ceux-ci s'expliquent facilement vu les différents problèmes économiques que l'Europe a rencontrés dès le mois de mars 2022.

Il remercie très sincèrement les différents acteurs concernés par l'institution pour leur investissement pendant l'année 2022.

En conclusion, le comité du FRED invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion 2022 du FRED.

La Commission de gestion et vérification des comptes fait part de son préavis de manière séparée.

AU NOM DU COMITE DU FRED

Le président :

Le gérant :

Damien Chappuis

Jean Froidevaux

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport de l'organe de contrôle au Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
 - le rapport du Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
 - le rapport et le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le rapport de gestion 2022 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Khelaf Kerkour

Catherine Friedli

Delémont, le 30 octobre 2023